

## Procès Verbal d'Assemblée Générale du 21 Mai 2022

L'Assemblée Générale de l'Association IMT Mines Alès Alumni débute à 9h45 au HUB créativité de l'IMT Mines Alès et en visioconférence.

32 membres sont présents physiquement et une dizaine se sont connectés (chiffre non précisé au vu des connexions/déconnexions).

Elisabeth Pinquier (EP), Présidente en exercice, ouvre l'Assemblée Générale.

Au vu de la présence de l'huissier Me Colombier sur place, il est proposé de débiter par le point « Vote des administrateurs » placé initialement en fin de séance. L'Assemblée est favorable à l'unanimité.

Me Colombier et les membres ayant participé au dépouillement remontent en séance et les résultats sont présentés:

**Résolution 1:** Conformément à l'article 2.6 du Règlement Intérieur et après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice comptable 2021, l'Assemblée Générale décide de l'affecter au compte report à nouveau.

Oui: 228 / Non: 10 / Abstention: 59

**Résolution 2:** Conformément à l'article 6 des Statuts et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes et du rapport financier, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2021 et donne quitus au Conseil d'Administration.

Oui: 208 / Non: 24 / Abstention: 65

**Résolution 3:** Conformément à l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne pas modifier le montant des cotisations.

Oui: 239 / Non: 10 / Abstention: 48

**Résolution 4:** Deux terrains appartenant à l'association, d'une surface de 3000 m<sup>2</sup>, situés de l'autre côté de la route, face à l'entrée principale de la Maison des élèves, ont été proposés à la vente. Des propositions ont été reçues. La présidente demande une délégation pour la vente de ces 2 terrains pour un prix supérieur à 350 k€.

Oui: 127 / Non: 126 / Abstention: 44

**Résolution 5:** L'Assemblée Générale approuve les montants des divers tarifs 2022 / 2023.

Oui: 221 / Non: 19 / Abstention: 57

**Résolution 6:** L'Assemblée Générale approuve le projet de fonctionnement des groupes régionaux.

Oui: 212 / Non: 13 / Abstention: 72

**Résolution 7:** Conformément à l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel primitif 2022, proposé.

Oui: 206 / Non: 27 / Abstention: 64

**Résultat du vote pour le représentant des élèves:**

- Corentin Bolatre 67 voix

**Résultats du vote aux postes d'administrateurs:**

- Marie Jacquin: 139
- Julien Vallée: 132
- Gautier Delorme: 120
- Luc Jeanneney: 109
- Yanick Ginel: 107
- Philippe Raviart: 102
- Renaud Niepceron: 101
- Guy Sabatier: 99

Me Colombier est remerciée pour son intervention et se retire.

Des utilisations suspectes de la base de données de l'Association ont été identifiées et remontées auprès du Bureau dans les deux derniers jours et nécessitent l'établissement d'une enquête afin de confirmer ou non la régularité des méthodes utilisées en amont du vote.

Des éléments complémentaires, impactant la validation des immobilisations 2021 ont été portés à la connaissance du Bureau dans un délai insuffisant pour permettre de délivrer dans les temps précisés dans notre Règlement Intérieur, l'ensemble des documents, le rapport du Commissaire aux Comptes notamment. Aussi les points:

- résultat comptable 2021
- Rapport du commissaire aux comptes 2021
- Quitus et affectation du résultat 2021

sont ajournés et seront présentés lors d'une Assemblée Générale à venir et dont la date sera partagée ultérieurement, une fois ces investigations finalisées et les documents dûs finalisés. Aucun commentaire ni opposition n'est émis sur ce point.

**IMT Mines Alès**

La parole est donnée à Mme Assia Tria, Directrice IMT Mines Alès. Mme Tria remercie EP et l'ensemble du Conseil d'Administration pour le travail réalisé en commun, l'esprit positif et collaboratif. Mme Tria souligne l'engagement commun dans une démarche d'accompagnement des élèves et alumni ainsi que de certaines réflexions menées conjointement: identification et prévention des risques, mesures associées et les responsabilités de chacun.

- *question sur les outils à disposition pour valoriser des bâtiments comme le Hub Créativité auprès des entreprises et industriels de la région par exemple:*

C'est un souhait fort de l'Ecole que celui-ci soit valorisé et les outils de communication associés sont en cours d'élaboration et seront partagés avec plaisir auprès de l'Association.

L'importance du réseau des alumni pour le développement des étudiants est tout particulièrement souligné et par là, la nécessité d'une collaboration étroite entre l'Association et l'Ecole.

## **Rapport moral 2021/2022**

Aucune question supplémentaire n'est soulevée concernant le rapport moral mis à disposition des membres en amont de l'Assemblée Générale.

## **Restitution des conclusions de la commission Finances**

Les résultats du travail réalisé par la commission Finances sont présentés en soulignant que l'ensemble des conclusions est le fruit du travail réalisé par la commission, ceci incluant les tableaux de suivi. Ces travaux ont été initiés en Septembre 2021 avec une réunion commune sur place à la Maison des Elèves en Novembre 2021 et une restitution au Conseil d'Administration en Décembre 2021.

Les crédits baux, frais de gestion associés et provisions pour certains, représentent 39% de la charge d'exploitation en 2022 et représentera 6% de la charge (à périmètre égal) en 2055 pour un total de 26,7 mnEUR. S'ajoutent trois emprunts en cours, qui représentent 5% de la charge d'exploitation pour 2022, courent jusqu'à 2031 pour un total de 932.000 EUR. La renégociation à la demande de la commission des prêts permettra d'économiser sur la période des prêts 32.000 EUR.

Le calcul des charges de l'Association sur le prix de revient du Projet « La Pinède » est un point qui n'a malheureusement pas encore pu être éclairci: la base de calcul est en effet de 12.411.123 EUR alors que ce montant inclut 3.000.000 EUR de subvention de la caisse des dépôts et consignations. L'impact en terme de charges est suffisamment important pour que l'Association poursuive ses investigations en cours.

Les provisions pour travaux établis dans le cadre des crédits-baux avec les bailleurs sociaux ne suivent pas les mêmes termes et nécessitent un suivi technique afin que l'Association s'assure d'un côté de récupérer les provisions quand elles sont actuellement payées au bailleur social et de l'autre d'établir la trésorerie nécessaire aux travaux qui incomberont à l'Association.

Il est partagé les investigations techniques concernant les provisions pour gros travaux: en effet, des provisions à hauteur de 350.452,90 EUR étaient disponibles jusqu'à 2012, indiquées par le commissaire aux comptes comme « non conformes au règlement sur les passifs » et reprises d'après le compte-rendu de l'Expert-Comptable en 2012 « de façon à ne pas faire ressortir une perte sur l'exercice ». Les retours faits à la Commissions ont été que « nous n'avons pas le droit de provisionner (c'est une règle comptable) ». Depuis, les investigations permettent d'éclaircir ce point technique capital au futur de notre Association, qui n'a effectivement pas le droit d'établir des provisions pour gros travaux, en terme comptable technique. Cependant, il est possible d'établir des comptes par exemple identifiant spécifiquement un bâtiment ou un lot de bâtiments et d'y isoler un montant de trésorerie qui serait alors disponible pour de futurs travaux dont l'Association aurait la charge.

L'Association n'a actuellement aucune trésorerie identifiée pour financer l'entretien et l'amélioration des bâtiments pour lesquels des gros travaux lui incombent.

Le fond de roulement de l'association négatif est un point de faiblesse critique pour tout financement de futurs projets.

Les préconisations de la Commission sont:

- Renégociation avec les bailleurs dont les frais de gestion sont particulièrement élevés et impactant pour les finances de l'Association
- Mise en place de process et documentation rigoureux de suivi de la gestion financière de l'Association
- Veille particulière sur les charges d'exploitation particulièrement en période de hausse majeure des ressources énergétiques
- Optimiser les outils à disposition de l'équipe MAA pour améliorer l'efficacité (notamment dans la saisi d'informations et les interfaces entre outils).

Questions posées:

- *stratégie permettant d'envisager une augmentation du taux d'occupation?*

Il s'agit d'une optimisation, notamment avec des partenariats pour des occupations courte durée qui sont à mettre à l'étude, toujours dans un cadre local et/ou en lien avec l'activité de l'Ecole. La priorité reste les demandes de logement par les étudiants d'IMT Mines Alès au sein de la Maison des Elèves.

- *la relâche des provisions est-elle concomitante au paiement des frais d'avocat?*

La relâche des provisions date de 2012, soit bien antérieure de plusieurs années au paiement des frais d'avocat.

### **Projet de vente de deux parcelles de terrain**

Lise Comallonga détaille les terrains considérés (indépendant du terrain de la Maison des Elèves actuellement bâti) et la nature des projets reçus.

Questions posées:

- *pourquoi vendre et ainsi réduire notre réserve foncière?*

Le Conseil d'Administration a reçu des offres sans avoir mis en vente le terrain spécialement du fait de projets immobiliers actuellement en cours sur des terrains adjacents.

Des projets annexes sont proposés, comme par exemple un restaurant par Mme Tria.

Le sujet est clôturé en confirmant le vote négatif entérinant cette proposition. Les projets annexes pourront bien sûr être étudié à l'avenir et si besoin proposés de nouveau en Assemblée Générale.

### **Désignation d'un expert-comptable**

Au vu des échanges, du niveau de conseil qui a pu être obtenu, il est proposé de procéder à une consultation pour obtenir une offre de conseil en expertise comptable fiable et du niveau de technicité que requiert l'Association.

L'Assemblée concorde aux besoins d'un soutien professionnel et proactif et aucun membre ne s'oppose à cette proposition de changement.

NB: ce point est partagé par transparence de la gouvernance avec les membres, la décision ne nécessitant pas le vote en Assemblée Générale.

### **Groupes régionaux**

Au-delà du vote favorable, il est souligné par plusieurs membres, l'énergie que nécessite la dynamisation des groupes régionaux tout comme les groupes professionnels. Ce point, stratégique pour l'avenir de notre Association, est compris par tous comme un enjeu majeur.

### **Budget 2022**

Il est convenu que la comptabilité analytique devra être mise en place.

Propositions partagées:

- augmenter l'accès aux énergies vertes, particulièrement par panneaux solaires
- compteurs par bâtiment pour augmenter la flexibilité des locations courtes. Il est rappelé que la priorité est aux étudiants et il sera nécessaire d'assurer l'accès aux aides au logement (antérieurement nécessitant un compteur individuel).

EP remercie les membres présents physiquement et en visioconférence et clôture à 12h23 l'Assemblée Générale.

Elisabeth Pinquier  
Présidente Mines Alès Alumni

